

Société | De gros nuages au dessus des paillettes basques



Alors que lundi soir les cabanes du littoral, comme on les appelle à Anglet, faisaient le plein sous un soleil estival, un Tweet émanant de France3 Pays basque rafraichissait l'ambiance: le préfet Durand faisait savoir que ces estaminets, lieu de rendez-vous convivial très apprécié des touristes et des locaux, étaient non conformes à la loi littoral et risquaient de disparaître. Les Angloys Erick Gautier, Kostaldea situé au dessus de la fameuse falaise de la Chambre d'Amour et Jean-François Cordobes attendent la suite avec sérénité. Ils ont deux alliés: leur clientèle et... Claude Olive, le maire de la ville.

Le tweet envoyé par France 3 Pays basque lundi en fin d'après-midi a fait le même effet à Anglet et Guethary que la violente averse de grêle qui s'est abattue sur la Côte basque samedi matin : une douche froide. On pouvait y lire le rappel à l'ordre du préfet des Pyrénées Atlantiques, Pierre-André Durand concernant les paillettes ou cabanes qui font le charme estival de cette ville de 40 000 habitants qui offre 4,5 kms de plages sans discontinuer jalonnées de paillettes et restaurants. Deux sont particulièrement visées par le dépôt d'un déferé auprès du tribunal administratif par le préfet pour demander l'annulation de leurs permis de construire. Patrick Dalennes, le sous-préfet de Bayonne a confirmé l'information : Kostaldea, tenu par Erick Gautier, (en chemise blanche sur notre photo) situé sur l'esplanade Yves-Brunaud au sommet de la falaise de la Chambre d'Amour et la seconde Lagunak, tenue par Paul et Jean-François Cordobes, en contrebas, à proximité du VVF et en bordure de la plage de la Petite Chambre d'Amour.

À la fin de la saison, au moment de démonter leurs établissements fin octobre, les deux propriétaires avaient été informés par Claude Olive que l'État lui avait demandé, quelques mois après son élection, de se mettre en conformité avec la loi et de déposer un permis de construire pour ces deux établissements. « C'est ce que j'ai fait et ce permis a été accordé par la Ville le 7 mai 2014, nous a-t-il déclaré mardi après-midi, en conformité avec le Schéma d'aménagement de cohérence architecturale et le Plan local d'urbanisme voté en 2013 par mon prédécesseur Jean Espilondo. Je n'avais aucune raison d'annuler ces permis. Ce revirement me surprend un peu, voire me fait un peu sourire. Je me souviens de l'inauguration en grande pompe le 19 juin 2013 des travaux de rénovation de la Petite Chambre d'Amour. J'étais à l'époque le chef de file de l'opposition et avait partagé avec le préfet Durand, les petits fours en haut à Kostaldea et écouté les discours en bas, en face de Lagunak. Ce jour-là je n'ai pas entendu, lors des discours une seule réserve sur ces lieux. »

Arguments avancés : la zone UC4 où se trouve Kostaldea qui « défigurerait le paysage naturel ». Or sur cette zone spécifique, on peut autoriser une extension limitée de l'urbanisation. Quant à Lagunak qui ne respecterait pas le principe de la bande des 100 mètres exigée par la loi littorale, il se trouve dans une zone urbaine. Claude Olive se dit tout à fait

serein avant la décision du tribunal administratif à laquelle il se conformera évidemment, ce qui ne veut pas dire qu'il reste pour autant les bras croisés. « Tout d'abord, ces paillotes sont bien dans l'esprit convivial de la ville et alors que l'on envisageait de construire en dur, pour moi, il n'en a jamais été question. Kostaldea comme Lagunak, comme tous les points de restauration du littoral ce sont aussi des emplois saisonniers ou à l'année qui permettent à des familles de vivre ici. Avant Lagunak, il y avait une concession qui n'a jamais posé question. Mais je n'ai pris en aucune manière offense de ce déféré préfectoral, j'attends la décision du tribunal administratif. Avec sérénité. **Les propriétaires des paillotes sont confiants** En ce mardi soir, sur l'esplanade Brnaud, les paillotes affichaient leurs alliés habituels : une copieuse clientèle et un beau coucher de soleil. Les premiers accoudés au comptoir open le plus long d'Aquitaine. "Je suis un peu étonné que cela sorte dans la presse maintenant, en plein début de saison", commentait Eric Gautier, le créateur de la paillote de l'esplanade. "C'est dommage, je voulais faire une fête pour célébrer nos six ans d'existence, poursuit-il. Je reste optimiste et nous savons que nos élus nous ont accompagnés et ont parfaitement compris notre démarche pour animer la ville. Pour cet habitué biarrot les choses sont simples : 'Vous voyez là-bas en bas, la cabane de Lagunak. Que voit-on à sa gauche ? Le VVF ! A-t-on envisagé de le démolir pour respecter la loi des 100 mètres ?'

Le succès de Kostaldea où se mêlent tout ce que compte la société de chefs d'entreprises, employés, joueurs de rugby et peuples, comme il y a deux ans Pamela Anderson de passage à Biarritz a conduit Eric Gautier à créer l'été dernier un Kostaldea 2, "O Kosta", un restaurant pizzeria dans le secteur de la Chambre d'Amour qui ouvrira ce jeudi, les pieds au sec loin de la bande des 100. "Je viens de le transformer en pizzeria. Au total ma saison, c'est aussi la création de 28 emplois saisonniers." En contrebas à Lagunak il y a la foule aussi chez Paul et Jean-François Cordobes. Parmi ces locaux, l'entraîneur bayonnais de l'Union Bordeaux-Bègles, Vincent Etcheto venu en famille. C'est aussi le lieu où l'ont conclut entre collègues la semaine par un apéro tapas. "Ces cabanes ont aussi une vocation sociale, comme les cafés du village ou de quartiers à Anglet. Cela permet de refaire le monde, mais aussi dans un cadre sympa avec le coucher du soleil, de se parler. Je me demande si la bande des 100 mètres ne va pas faire disparaître le casino de Biarritz", plaisante-t-il.



À propos de Biarritz, Kostaldea et Lagunak, après les fameuses 100 Marches, de la Côte des Basques auront permis à Anglet de se décomplexer de la prestigieuse voisine. Là où l'on a pas la même lecture de la bande des 100 mètres et la même notion du paysager.



Félix Dufour

*Crédit Photo : F. D.
Publié sur aqui.fr le 22/04/2015
[Url de cet article](#)*